
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 avril 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 avril 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de débiter, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé.

La présidente du conseil invite les membres à observer un moment de silence dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes de la COVID-19 sur le territoire montréalais, et solidairement avec le reste des villes et agglomérations du monde. Au nom des membres du conseil, la présidente souhaite offrir ses condoléances aux familles et aux proches des victimes, son soutien et ses encouragements aux personnes malades, notamment au leader de la majorité, M. François Limoges qui a perdu sa mère, feu Mme Huguette Limoges, le 14 avril dernier, des suites de la COVID-19. Puis, elle indique que les membres du conseil soutiennent en pensées la population de la Nouvelle-Écosse qui se relève d'une terrible fusillade.

La présidente déclare la séance ouverte et mentionne que tous les élu.e.s sont présents à distance. Il s'agit ainsi d'un conseil virtuel qui se tiendra entièrement par téléconférence, afin d'éviter les déplacements non essentiels et de respecter les mesures sanitaires en vigueur. À cet effet, la présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil rappelle la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus (SNDOT) » de Transplant Québec qui a débuté aujourd'hui.

En conclusion, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers, soient : M. Craig Sauvé, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou et Mme Suzanne Décarie. Elle termine en souhaitant une excellente première séance virtuelle à toutes et tous.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse Plante salue l'ensemble des membres du conseil présents par téléconférence et les remercie de s'être adaptés en si peu de temps à cette nouvelle façon de gérer la vie démocratique. La mairesse poursuit en transmettant ses vœux d'encouragement et de condoléances aux proches des victimes de la tuerie en Nouvelle-Écosse. À cet égard, la mairesse précise que les drapeaux sont mis en berne dans la Cité administrative en guise de solidarité.

Également, elle rappelle que le 20 avril marque la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le Yom HaShoah, et que cette commémoration est toujours aussi importante et pertinente, et ce, après 75 ans. La mairesse mentionne l'importance de demeurer solidaires afin que tous aient une place dans la société. Pour terminer, la mairesse remercie les Montréalais et les Montréalaises pour leur discipline, leur résilience et leur générosité en cette période de pandémie; ses pensées vont aux familles et aux proches qui ont perdu un être cher. Elle souhaite à toutes et à tous un conseil serein.

La présidente du conseil remercie la mairesse Plante pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal et transmet ses vœux de condoléances aux proches des victimes de la COVID-19, au leader de la majorité, M. Limoges, qui a perdu sa mère. De plus, il offre ses condoléances aux familles des victimes de la tuerie en Nouvelle-Écosse. M. Perez fait aussi mention du 20 avril 2020 comme étant la Journée de commémoration de l'Holocauste qui, cette fois, sera différente puisqu'il n'y aura ni célébrations, ni commémorations à Montréal, ni ailleurs dans le monde en cette période de confinement. Il rappelle qu'il est primordial de se souvenir, il en va de notre humanité et de nos valeurs.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande si l'Administration va reporter la date butoir pour déposer une demande de révision du rôle d'évaluation foncière / Est-ce que l'Administration peut demander au gouvernement du Québec de revoir l'échéance
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et agents de sécurité dans les HLM – Suivi demandé concernant le déploiement d'agents de sécurité dans les HLM et quels sont les critères d'embauche pour ce type d'emploi? / Est-ce que les données concernant la COVID-19 dans les HLM peuvent être accessibles?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Budget 2020 et COVID-19 – Aimerait connaître les impacts et les solutions envisagées pour faire face financièrement à cette pandémie / Réitère sa question quant à une mise à jour des prévisions budgétaires 2020
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Tests de dépistage de la COVID-19 – Est-ce que l'Administration souhaite maintenir la priorité de dépistage au grand public? / Aimerait savoir pourquoi la clinique de dépistage dans le Quartier des spectacles est fermée et, est-ce que des « tests avec résultats rapides » seront disponibles à Montréal?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé (M. Benoit Dorais)	Société de transport de Montréal (STM) et COVID-19 – Est-ce que les inspecteurs de la santé publique ont de la difficulté à faire leur travail à la STM et le cas échéant, quels sont les impacts chez les employés? / Quelles sont les pistes d'amélioration envisagées entre la STM et ses travailleurs d'entretien?
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Commerces montréalais et COVID-19 – Est-ce que l'Administration prévoit des fermetures de commerces à la suite de cette pandémie?

À 13 h 56,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Souhaite que l'Administration mette en place des mesures concrètes pour aider les petites entreprises en difficulté
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Société de transport de Montréal (STM) – Quelle est la fréquence de nettoyage des autobus? / Comment la distanciation sociale peut être respectée dans le transport en commun et, quelle est l'orientation de l'Administration concernant le port d'un masque (artisanal) à cet effet?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (Mme Nathalie Goulet)	Violence conjugale et confinement – Aimerait un état de la situation de la part du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à cet effet et les solutions envisagées / Est-ce qu'il y a une stratégie et des moyens particuliers pour faire face à cette situation durant la pandémie?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 11.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur participation à cette première période de questions des membres du conseil entièrement à distance et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

Avant de débiter l'étude des points inscrits à l'ordre du jour, le leader de la majorité soulève une question de privilège sur les propos du conseiller Marvin Rotrand lors de son intervention. M. Limoges précise que M. Rotrand a conclu à tort à l'absence du conseiller Craig Sauvé lorsque M. Dorais a

répondu à la question destinée à M. Sauvé. M. Limoges confirme la présence de M. Sauvé et stipule que c'est la prérogative de l'Administration de désigner qui sera répondeur aux questions.

La présidente du conseil abonde dans le sens de M. Limoges et rappelle que si ce n'est pas l'élu attendu qui répond à une question cela ne signifie pas que ce dernier soit absent. M. Rotrand l'admet volontiers et présente ses excuses.

La présidente du conseil cède la parole au greffier de la Ville de Montréal, M^e Yves Saindon, qui fait l'appel des membres du conseil présents via la téléconférence.

CM20 0323

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand dépose pour inscription à la prochaine assemblée du conseil municipal, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la motion intitulée « Motion visant à réclamer que le gouvernement du Canada finance de toute urgence les transports en commun pour assurer leur viabilité pendant la crise de la COVID-19 et pour aider les exploitants de services de transport en commun à en reconstituer l'achalandage ».

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0324

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0325

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mars 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

CM20 0326

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

Un débat s'engage.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand demande au conseiller Sauvé s'il a bien reçu sa lettre exposant différentes questions au sujet de la STM, notamment concernant la COVID-19 et le projet d'agrandissement du centre de transport. Le cas échéant, le conseiller Rotrand aimerait savoir à quel moment il recevra une réponse.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauvé qui s'excuse du délai et s'engage à déposer la réponse à la prochaine assemblée.

Le leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, prend la parole et demande au leader de la majorité, M. François Limoges, que les réponses qui n'ont pu être transmises avant 10 h, selon les règles en vigueur, puissent être acheminées prochainement.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité indique qu'il a pris note de la requête de Mme Boivin-Roy et que l'Administration transmettra les réponses dans les meilleurs délais.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2020.

7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2020.

7.03 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 2 avril 2020.

CM20 0327

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 4 139 100 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1207848002

CM20 0328

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 500 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.05 1207848003

CM20 0329

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1207848004

CM20 0330

Dépôt du rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / L'organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal demande, à titre exceptionnel, d'autoriser les achats relatifs à l'acquisition d'équipement et de matériel exclusifs à la préparation aux crues printanières 2020

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport des dépenses engagées pour répondre à la situation de force majeure engendrée par la pandémie de la COVID-19, au montant approximatif de 1 000 000 \$, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

07.07 1207848005

CM20 0331

Dépôt du rapport annuel 2019 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2019 de l'ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.08

CM20 0332

Bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04 041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1206960002

CM20 0333

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2019, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève une question de privilège à la suite de l'intervention de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, à l'effet que l'Administration exerce une influence dans le traitement des dossiers en matière d'accès à l'information; M. Dorais réfute ces allégations. Mme Boivin-Roy, de même que M. Dorais, réitèrent leurs propos.

La présidente du conseil municipal, Mme Cathy Wong, clôt l'échange en demandant aux membres de faire preuve de prudence dans leurs prises de parole et de s'en tenir aux faits.

07.10 1200498003

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

À 14 h 52, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0334

Accorder un contrat à Megatel inc. pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) - Dépense totale de 227 665,68 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17696 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Megatel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 968,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17696;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 696,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198378002
80.01 (20.01)

CM20 0335

Conclure une entente-cadre avec Dalex-Québec inc. pour la remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes incluant les services d'entretien et de réparation, pour une période de cinq ans - Montant estimé de l'entente : 779 858,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17870 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Dalex-Québec inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes, incluant les services d'entretien et de réparation, pour une somme maximale de 779 858,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17870;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1203838001
80.01 (20.02)

CM20 0336

Renouveler le contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

CM20 0337

Accorder un contrat à JSI Telecom pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur unique), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205035001
80.01 (20.04)

CM20 0338

Accorder un contrat à Aérofil inc. pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 180 288,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18007 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 288,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18007;
- 2- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2021 et les suivantes au montant de 168 000 \$ net de ristournes de taxes. Ce montant tient compte d'une majoration de 2% pour l'année 2021;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438012
80.01 (20.05)

À 15 h 04, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0339

Accorder un contrat à Complexe Enviro Connexions ltée, pour une période de 36 mois, pour les services d'un lieu d'enfouissement technique, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 709 839,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18066 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 839,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18066;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438015
80.01 (20.06)

CM20 0340

Exercer la seule option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée de 288 475,02 \$, pour une période de 12 mois, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334) pour la fourniture de poteaux d'incendie, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 288 475,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie, pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 475,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204132003
80.01 (20.07)

CM20 0341

Accorder un contrat à Adobe Systems inc., pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées - Dépense totale de 809 811,99 \$, taxes incluses - Fournisseur unique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 811,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur de la direction Solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208057002
80.01 (20.08)

CM20 0342

Autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438013
80.01 (20.09)

CM20 0343

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex pour le projet de construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Pierrefonds - Dépense totale de 2 468 283,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10342 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 056 902,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10342;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203775002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0344

Accorder un contrat à Macogep inc. pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la Ville de Montréal - Dépense totale de 467 821,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18030 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Macogep inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 292,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18030;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438010
80.01 (20.11)

CM20 0345

Accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à l'organisme Jalon MTL (JALON) pour initier le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à Jalon MTL (JALON) pour démarrer le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207598004
80.01 (20.12)

CM20 0346

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation par la Ville de Hampstead à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant le même immeuble, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de la rue Dufferin, de la rue Finchley à l'avenue Macdonald, dans la Ville de Hampstead

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation, par la Ville de Hampstead, à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant des parties des lots 5 930 797 et 5 930 798 du cadastre du Québec, dans la Ville de Hampstead, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

1206462001
80.01 (20.13)

CM20 0347

Accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur une période de 3 ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité, afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (276 600 \$) et du Service de police de la Ville de Montréal (30 000 \$) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur trois ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour 2020, soit un versement de 140 000 \$ pour 2020, un de 83 300 \$ en 2021 et un dernier de 83 300 \$ en 2022 afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208741001
80.01 (20.14)

CM20 0348

Accorder un contrat d'exécution d'oeuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour une somme maximale de 270 421,21 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Mathieu Lévesque, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art « Dédale et Icare » qui sera intégrée aux infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1, pour une somme maximale de 245 931,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 489,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207641001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0349

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Simo Management inc., pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 984 698,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17858 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Simo Management inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 984 698,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17858;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206261001
80.01 (20.16)

CM20 0350**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder 10 contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation - Dépense totale de 11 980 775 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18067 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ en 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période totale de 36 mois, les commandes pour le traitement par compostage d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18064;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Recyclage Notre-Dame inc.	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 1)	2 166 301 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 2)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 3)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 4)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 15 000 tonnes (lot 5)	2 193 206 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 10 000 tonnes (lot 6)	1 261 391 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 7)	630 695 \$
	Réception, chargement et transport (le cas échéant) et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) - 5 000 tonnes (lot 8)	630 695 \$
	Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 10 000 tonnes (lot 9)	1 294 504 \$
	Transport et traitement de résidus organiques mélangés (résidus alimentaires et résidus verts) à partir du CTMO - 5 000 tonnes (lot 10)	647 252 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 633 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
	Contingences - lot 1	216 630 \$
	Contingences - lot 2	25 228 \$
	Contingences - lot 3	12 614 \$
	Contingences - lot 4	12 614 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Contingences - lot 5	219 321 \$
	Contingences - lot 6	25 228 \$
	Contingences - lot 7	12 614 \$
	Contingences - lot 8	12 614 \$
	Contingences - lot 9	64 725 \$
	Contingences - lot 10	32 363 \$

- 4- d'autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2020 du Service de l'environnement;
- 5- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ au net, en 2021;
- 6- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208260002
80.01 (20.17)

CM20 0351

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à HVAC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 4 869 191,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15507;
- 3- d'autoriser une dépense de 973 838,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 168 605,90 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206810002
80.01 (20.18)

CM20 0352

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly - Dépense totale de 3 372 454,59 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19075-171156-C (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur de Chambly, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 712,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19075-171156-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 396 556,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 132 185,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438014
80.01 (20.19)

CM20 0353

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc., pour les travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux - Dépense totale de 3 474 102,61 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP19025-172689-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets du collecteur de la rue de Bordeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 418,84 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19025-172689-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 262,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 136 420,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438016
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0354

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les excavations Lafontaine inc., pour la réhabilitation du collecteur Ste-Catherine Est entre les rues Papineau et de Lorimier - Dépense totale de 2 331 869,02 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP20004-180119-C (2 soum, 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Les excavations Lafontaine inc., le contrat pour la réhabilitation du collecteur Sainte-Catherine Est, entre les rues Papineau et de Lorimier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 776 557,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP20004-180119-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 266 483,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 88 827,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438017
80.01 (20.21)

CM20 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les cinq firmes suivantes (montants, taxes incluses) : Groupe ABS inc. (5 006 212,71 \$), Solmatech inc. (4 951 283,40 \$), Les Services EXP inc. (4 677 700,39 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 882 314,84 \$) et FNX-Innov inc. (3 958 888,19 \$), pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 19-17934 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure cinq ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17934;

Contrat	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Contrat no 1	Groupe ABS inc.	5 006 212,71 \$
Contrat no 2	Solmatech inc.	4 951 283,40 \$
Contrat no 3	Les Services EXP inc.	4 677 700,39 \$
Contrat no 4	SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 882 314,84 \$
Contrat no 5	FNX-Innov. inc.	3 958 888,19 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203855002
80.01 (20.22)

CM20 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec la firme KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L pour la fourniture de services professionnels - Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2026, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17582 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2026, par laquelle KPMG S.R.L/S.E.N.C.R.L, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels – Intégrateur des volets Ressources humaines et Paie de la solution de gestion du capital humain en nuage d'Oracle, pour une somme maximale de 19 436 523,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17582;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 47, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

1207684001
80.01 (20.23)

CM20 0357

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie d'une durée de 4 ans avec Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux - Dépense totale : 2 944 189,69 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat A, et 2 929 967,68 \$, taxes et contingences incluses, pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18002 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18002 ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	contrat A	2 858 436,59 \$
SNC-Lavalin inc.	contrat B	2 844 628,82 \$
- 3 - d'autoriser une dépense de 85 753,10 \$ pour le contrat A et de 85 338,86 \$ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206945001
80.01 (20.24)

CM20 0358

Accorder un contrat aux Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 977 389,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 424911 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation à divers endroits de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 597 597,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424911;
- 2- d'autoriser une dépense de 164 791,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231020
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0359

Autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG17 0352) afin de tenir compte de la portion reliée aux travaux de pistes cyclables réalisés dans le cadre du projet Griffintown sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire au montant de 323 544,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une modification dans la source de financement du dossier initial (CG017 0352) pour tenir compte de la portion des travaux de pistes cyclables du Plan de transport dans le cadre du projet dans Griffintown, sur la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, d'un montant de 323 544,19 \$, taxes incluses;

Cette modification, qui n'implique aucun coût supplémentaire pour la Ville, se détaille comme suit :

- Retour d'un montant de 159 369,77 \$ (145 525,85 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 13-038, ce règlement est de compétence locale;
- Retour d'un montant de 164 174,41 \$ (149 913,12 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt 15-097, ce règlement est de compétence locale;
- Affectation d'un montant de 323 544,19 \$ (295 438,97 \$, net des ristournes) au Règlement d'emprunt RCG18-028 – Développement du réseau cyclable, qui est de compétence d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1207669001
80.01 (20.26)

CM20 0360

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, d'une superficie de 2 595,6 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, de 2036 à 2050, dont la rente annuelle à partir de 2036 sera de 4 800 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 14 ans, soit de 2036 à 2050, pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 878 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 596 mètres carrés, pour une rente annuelle de 4 800 \$, à partir de 2036, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196037007
80.01 (20.27)

CM20 0361

Conclure une entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximale de 11 724 403,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs et de tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1^{er} mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximal de 11 724 403,20 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) le contrat à cette fin, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le formulaire d'adhésion aux contrats à commander du CSPQ
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208057001
80.01 (20.28)

CM20 0362

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 843 885 \$ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, de l'organisme Vilavi Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 843 885 \$ à Vilavi Québec pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Lespérance, situé aux 2190-2200, rue Lespérance, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208833001
80.01 (20.29)

CM20 0363

Accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 000 \$ à Moisson Montréal inc., pour l'année 2020, pour le projet « Développement social », pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2021 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208741003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0364

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), en trois versements totalisant 100 000 \$ par année, pour 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal » et, « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, à raison de versements de 100 000 \$ par année pour les années 2020, 2021 et 2022, afin de réaliser un projet de trois activités pilotes : « Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires », « Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyers modiques (HLM) de Montréal », et « Brigade citoyenne en salubrité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208741002
80.01 (20.31)

CM20 0365

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058) et le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets financés au contexte engendré par la pandémie - Dépense totale de 1 055 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Printemps numérique (CG20 0058);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville et l'organisme Esplanade (CG19 0070);
- 3- d'imputer la dépense totale de 1 055 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200191002
80.01 (20.32)

CM20 0366

Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un contrat de prêt de quarante millions de dollars (40 M\$) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de contrat de prêt établissant les modalités et conditions de versement de ce prêt;
- 3- d'approuver la création d'un compte de bilan permettant la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208468003
80.01 (20.33)

CM20 0367

Accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail pour mettre en oeuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de mettre en oeuvre une aide destinée aux commerçants montréalais et visant l'adoption de plateformes numériques dans le contexte de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203931001
80.01 (20.34)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0368

Autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ pour financer le Programme par la prolongation de l'entente Réflexe (Entente 150 M\$) en 2023 et par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie en 2022 et 2024 en lien avec le « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 6 000 000 \$ afin de donner suite au présent dossier;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191179002
80.01 (30.01)

CM20 0369

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2020 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0370**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

1- d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1° dans le PDUES (Plan de développement urbain, économique et social) Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau, les lots :

1 350 800	1 867 958	1 868 885	2 334 548
1 350 841	1 867 962	1 870 109	2 334 549
1 350 848	1 867 965	1 870 110	2 334 552
1 350 851	1 867 968	1 870 111	2 334 553
1 350 852	1 867 969	2 247 870	2 334 585
1 351 132	1 867 976	2 247 872	2 334 586
1 351 133	1 867 983	2 247 873	2 334 587
1 351 136	1 867 987	2 247 874	2 334 588
1 866 568	1 868 016	2 249 691	2 334 589
1 867 464	1 868 017	2 249 734	2 334 590
1 867 505	1 868 724	2 249 773	2 334 619
1 867 506	1 868 728	2 249 774	2 334 638
1 867 555	1 868 733	2 249 775	2 334 745
1 867 558	1 868 744	2 249 812	2 335 567
1 867 755	1 868 747	2 249 813	2 335 569
1 867 845	1 868 758	2 249 816	2 335 572
1 867 885	1 868 774	2 249 825	2 590 264
1 867 902	1 868 775	2 334 493	6 034 617
1 867 916	1 868 811	2 334 495	6 231 659
1 867 917	1 868 830	2 334 501	6 231 660

2° dans l'arrondissement de Ville-Marie, le lot:

Le lot TROIS MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (3 361 267) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, incluant tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre de propriétaire, ainsi que tous les droits, titres et intérêts de 3476847 Canada inc. ou ses ayants droit, à titre d'emphytéote, aux termes des actes 2 401 617, 2 469 275 et 4 129 219. La Ville de Montréal détenant déjà les droits de propriétaire sur certaines parties du lot 3 361 267 du cadastre du Québec.

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206678002
80.01 (30.03)

CM20 0371

Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1205330004
80.01 (30.04)

CM20 0372

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 177 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2019, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

1205929002
80.01 (30.05)

À 16 h 46, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude de l'article 80.01 (30.06) à une phase ultérieure.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0373

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 157 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement du réseau principal d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193276001
80.01 (42.01)

CM20 0374

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1201081002
80.01 (42.02)

CM20 0375

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1201081003
80.01 (42.03)

CM20 0376

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042) ».

Adopté à l'unanimité.

1201179001
80.01 (42.04)

CM20 0377

Adoption - Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (Accélérer l'investissement durable - Économie sociale) ».

Adopté à l'unanimité.

1191179002
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0378

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc principale et d'une chambre de vannes situées sous une partie de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1206707001
80.01 (42.06)

CM20 0379

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 200 000 \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1206707003
80.01 (42.07)

CM20 0380

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 58 192 000 \$ afin de financer les travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1208244001
80.01 (42.08)

CM20 0381

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1207518002
80.01 (42.09)

CM20 0382

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1206678001
80.01 (42.10)

CM20 0383

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser rétroactivement le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période d'un an, à compter du 2 décembre 2019, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2020;
- 2 - d'autoriser le directeur du SPVM à signer le protocole de prêt de service;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195326006
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0384

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2020, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour la somme maximale de 501 003,60 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 501 003,60 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207231022

CM20 0385

Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 84 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 644 664,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 84 bornes de recharge pour véhicules électriques, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 664,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1202968004

CM20 0386

Exercer l'option de la deuxième prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 89 429,16 \$, pour la fourniture, sur demande, de balises coniques, dans le cadre du contrat accordé à Plastipro Canada ltée (CM16 0767), majorant ainsi le montant total du contrat de 282 568,92 \$ à 360 333,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0457;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle de 77 764,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques, dans le cadre du contrat accordé à Plastipro Canada ltée (CM16 0767), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 282 568,92 \$ à 360 333,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 664,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1204983002

CM20 0387

Conclure une entente-cadre avec Lafarge Canada inc., pour une période de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierres concassées nettes et prémélangées - Montant estimé de l'entente : 9 063 385,90 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18025 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0458;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et livrer à la Ville, sur demande, des pierres concassées nettes et prémélangées pour une somme maximale de 7 881 205,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18025;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 182 180,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1204983003

CM20 0388

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 220 854,32 \$, pour des services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement et dans le cadre du contrat accordé à 3D Mec inc. (CE19 1558), majorant ainsi le montant total du contrat de 262 141,62 \$ à 527 166,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0459;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 220 854,32 \$, taxes incluses, pour des services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement, dans le cadre du contrat accordé à 3D Mec inc. (CE19 1558), majorant ainsi le montant total du contrat de 262 141,62 \$ à 527 166,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 33 128,15 \$, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 11 042,72 \$, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1204922002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0389

Accorder un contrat à Atera Enviro inc. pour l'acquisition d'analyseurs et des capteurs pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau, pour l'année 2020 - Dépense totale de 366 517,31 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public AO 20-18115 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0469;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'analyseurs et de capteurs pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau pour l'année 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 517,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 20-18115;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 806,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208696003

CM20 0390

Exercer l'option de renouvellement, pour la saison hivernale 2020-2021, des contrats accordés à Pavages d'Amour inc. et à Marina matériaux et équipements, pour des services de déneigement clé en main, pour une somme maximale de 1 075 807,65 \$ (LAC-102-1620) et de 784 941,57 \$ (LAC-104-1620), majorant respectivement le montant total des contrats de 4 157 152,17 \$ à 5 232 959,82 \$, taxes incluses (LAC-102-1620) et de 2 999 609,60 \$ à 3 784 551,17 \$, taxes incluses (LAC-1040-1620)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une année pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser des dépenses additionnelles de 896 506,37 \$ et de 654 117,98 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés (CM16 0770) respectivement à Pavages d'Amour inc. (LAC-102-1620) et à Marina matériaux et équipements (LAC-104-1620);
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 232 593,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 77 531,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207711001

CM20 0391

Exercer l'option de renouvellement, pour la saison hivernale 2020-2021, des contrats accordés à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe, pour des services de transport de la neige, pour une somme maximale de 398 612,88 \$ (VSP-205-1820) et de 339 740 \$ (VSP-206-1820), majorant respectivement le montant total des contrats de 654 520,71 \$ à 1 053 133,59 \$, taxes incluses (VSP-205-1820) et de 557 851,69 \$ à 897 591,69 \$, taxes incluses (VSP-206-1820)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0461;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement d'une année pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 332 117,40 \$, taxes incluses, pour le contrat VSP-205-1820 et de 283 116,67 \$, taxes incluses, pour le contrat VSP-206-1820, pour des services de transport de la neige, dans le cadre des contrats accordés à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe (CM18 1119), majorant ainsi respectivement le montant total des contrats de 654 520,71 \$ à 1 053 133,59 \$, taxes incluses et de 557 851,69 \$ à 897 591,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 294,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 764,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1204922003

CM20 0392

Conclure une entente-cadre avec EnviroServices inc., pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, d'analyses chimiques et de rapports d'analyses - Montant estimé de l'entente : 1 043 821,38 \$, taxes et variations de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18036 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0464;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme EnviroServices inc. pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, d'analyses chimiques et de rapports d'analyses, au montant de 907 670,77 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18036;
- 2- d'autoriser une dépense de 136 150,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1204982002

CM20 0393

Exercer l'option de renouvellement, pour la saison hivernale 2020-2021, pour des services de transport de la neige, dans le cadre du contrat accordé à Transport H. Cordeau inc. pour une somme maximale de 1 679 138,62 \$ (CE19 1750), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 660 869,06 \$ à 3 340 007,68 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 399 282,19 \$, taxes incluses, pour le lot S-O-201-19201 pour des services de transport de la neige, dans le cadre du contrat accordé à Transport H. Cordeau inc. (CE19 1750);
- 2- d'autoriser une dépense de 209 892,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 69 964,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1207711002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0394

Exercer l'option de la deuxième prolongation prévue au contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de briquettes de chlore destinées aux chlorinateurs de marque Pulsar, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), pour la période du 23 juin 2020 au 22 juin 2021 - Montant estimé pour la période de prolongation de 312 732 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 140 950,59 \$ à 1 453 682,59 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à 15 % de celui de la prolongation, soit 46 909,80 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 312 732 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de briquettes de chlore destiné aux chlorinateurs de marque Pulsar, pour la période du 23 juin 2020 au 22 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 140 950,59 \$ à 1 453 682,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 909,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1204338001

CM20 0395

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 990 187,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458012 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à FORACTION inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 877 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458012;
- 2- d'autoriser une dépense de 887 744,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 225 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1207231021

CM20 0396

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ S.E.N.C. pour la conception du projet de reconstruction et de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières - Dépense maximale de 1 066 680,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17879 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0479;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières (projet 16-12), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 680,56 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17879;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197000002

CM20 0397

Accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2020, pour le redistribuer aux organismes financés par le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2020 par sa résolution CE20 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2020, pour le redistribuer en divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207986001

CM20 0398

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 29 mai 2020 au 28 mai 2021, de l'entente-cadre avec Les Reliures Caron & Létourneau Itée, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents (CM18 0637) - Dépense estimée à 225 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation, et d'autoriser une dépense estimée à 225 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents, pour une période de 12 mois, soit du 29 mai 2020 au 28 mai 2021, dans le cadre de l'entente-cadre d'approvisionnement conclue avec Les Reliures Caron & Létourneau Itée (CM18 0637);
- 2- d'imputer cette dépense de consommation à même les unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1200138002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 20.16 à 20.20.

Un débat s'engage.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 avril 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 avril 2020, 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant la séance, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville. Par la suite, un tirage a été effectué afin de déterminer un ordre de lecture.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture des 15 questions transmises par le public via un formulaire Web.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites au procès-verbal, ci-dessous, apparaissent telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jacques Ammann	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Avec les mesures de confinement et les déplacements limités causés par la pandémie du coronavirus, nous aimerions obtenir plus de temps pour monter notre dossier de comparables et décider si nous contesterons notre évaluation municipale. L'augmentation de 27 % de la valeur foncière de la propriété que nous possédons depuis 1987 a des incidences sérieuses sur notre sécurité financière. Nous aimerions avoir plus de temps pour rencontrer l'évaluateur de la Ville afin de discuter de notre dossier et voir si une révision est possible. La fermeture des comptoirs à la clientèle du Service de l'évaluation foncière de Montréal a rendu cette opération très difficile. De plus, il est impossible pour les bénévoles contactés par Montréal pour tous de nous informer adéquatement sur la valeur de notre propriété avant la fin avril. Merci de bien vouloir donner suite à notre demande, ainsi qu'à celles de nombreux citoyens montréalais, de reporter l'échéance du dépôt d'une demande de révision (DDR).
M. René Jones	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Pourquoi refusez-vous de reporter la date limite de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation d'une résidence fixée au 1er mai 2020?
M. Mathieu Jacques	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Pourquoi que plusieurs employ� de la STM sont requis au travail quand nous avons m�me pas de sorti (garage Legendre carrosserie et d'autres secteur aussi) nous r�parons des v�hicules immobile qui ne sont pas n�cessaire pour le moment alors nous passons de r�gions en r�gions ce qui n'est plus permis pour un travail non n�cessaire la stm profite d'une pandémie pour remettre sur pieds leur flotte de v�hicule allant a l'encontre de plusieurs recommandations de la sant� public je trouve ca opportunistes et �go�ste de plus de mettre la vie de plusieurs centaines d'employ�s en jeu !!!
M. Marc Poulin	M. Philippe Tomlinson	Le 2 mars dernier M. Tomlinson et ses conseill�res d'arrondissement Projet Montr�al pr�sentait un avis de motion afin d'augmenter le salaire des conseiller.e.s d'arrondissement de plus de 12 000\$ par an soit plus de 38%. Cette augmentation se voulait r�troactive et puisque que non budg�t�e, serait puis�e � m�me les surplus de l'arrondissement. Lors du conseil d'arrondissement du 6 avril, Mme Patreau de Projet Montr�al nous apprenait que le vote sur cette motion serait suspendu le temps de la crise du COVID 19, suspendu mais pas annul�. Dans la mesure ou de nombreux citoyens perdent leur emploi ou subissent des baisses de revenus importantes, et que les finances de l'arrondissement vont subir des contre coups significatifs, comment Projet Montr�al peut-il justifier de vouloir pr�senter � nouveau cette motion d'augmentation de salaire pour ses conseill�res r�troactive et non budg�t�e?
Other Jackson Jack	Mme Val�rie Plante (Mme Rosannie Filato)	Dear Executives, thank you for hearing this question. At this time of pandemic crisis, world leaders are urging everyone to stay home. Transportation is getting difficult and limited since travelling between regions and countries is impacted. Is the administration looking into banning of eviction notices exceptionally to the given situation for dwellings if no lessee is to take over? Specifically in the case of students, universities all around Canada such as UBC, Waterloo, University of Toronto and McGill are offering lease extensions to students who have nowhere to go.

		Concordia University on the other hand is fully evicting its residents on May 4th. What is your stand on this decision? Shouldn't everyone stay where they are at this time?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le Pape François affirme que la nature a répondu au changement climatique en nous infligeant la COVID-19. Les responsables de la destruction de l'environnement se croient gagnants mais la nature aura toujours le dernier mot. Pourquoi acceptons-nous d'être victimes de la cupidité de ces grandes corporations d'hommes blancs qui, se considérant plus intelligents que la planète, nous conduisent tous sur la voie des épidémies et des catastrophes climatiques? Le dérèglement climatique favorise l'émergence de nouvelles épidémies.pdf https://drive.google.com/file/d/1gKi-4pgcPXo5qs5xRHx8CbtgoiSce01/view?usp=sharing
M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Allez-vous réviser votre décision et demander à Québec de reporter par décret d'un mois l'échéance du dépôt d'une DDR? Étant donné les conditions actuelles exceptionnellement difficiles malgré des ajustements très récents pour avoir accès aux informations et formulaires du SÉFM, aux évaluateurs, aux bureaux de poste et pour avoir l'esprit libre pour bien comprendre ces dossiers bien complexes! Étant donné que Revenu Canada et Québec, des administrations municipales au Canada ont reporté des échéances similaires! Sinon ce droit de poser une DDR n'aura que peu exister en pratique. Merci.
M. Mario Pelletier	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Montréal est la ville au Canada avec le plus de cas de covid-19 pourquoi?
Mme Linda Cloutier	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce possible que vous preniez les mesures nécessaires pour que les relations de travail et la sécurité des employés soit amélioré de façon rapide et significative? Je crois que vous avez déjà des informations pour prendre les décisions qui s'imposent. Merci de prendre de votre temps pour cette demande.
Mme Josée Paiement	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Comme le beau temps arrive, pourquoi garder fermer l'estacade cyclable du Pont Champlain? Afin de respecter le 2 mètres et comme il n'a pas de travailleurs de la construction actifs, l'accès qui est utilisé normalement pour les camions / autobus, pourrait être utilisé pour les cyclistes.
Ms Judy Scott	M. Jean-François Parenteau (M. Benoit Dorais)	Pourquoi le conseil municipal est-il sur le point de considérer un montant pour la construction d'un parc à chiens, inutile (nous avons déjà un parc naturelle - le bord de l'eau) et même potentiellement dangereuse à la population, dans le parc Honorable Georges O'Reilly durant cette crise financière exceptionnelle ou chaque dollar disponible pour l'arrondissement devrait être utilisé uniquement pour les besoins financiers cruciaux et fondamentaux de nos concitoyens, qui sont sur le point de perdre leurs entreprises opérant dans notre ville ainsi que leurs maisons et qu'on devraient plutôt exiger un moratoire sur ce projet non-essentiel pour au moins les deux prochaines années.
M. Ossman Cruz	M. Robert Beaudry M. Craig Sauvé	Étant donné les circonstances exceptionnelles et les séquelles dû au C19 par rapport aux personnes et surtout aux familles qui n'auront pas trouver un nouveau logement d'ici le premier juillet. Quel est votre plan d'action? Quelles ressources supplémentaires seront disponibles pour les arrondissements pour loger des locataires à risque de se retrouver sans logement?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Darby MacDonald	M. Craig Sauv� (M. Robert Beaudry)	Considering the housing crisis in Montreal that was going on before the pandemic, as well as the exceptional circumstances to which the province has yet to proactively respond to in regards to housing; what kind of commitment can Montreal expect from their local government to support tenants who can't pay their rent? Will the city stand up to the Rental board and insist on exceptions and protections for tenants who have been thrust into precarious situations during this crisis?
Mme Isabelle Canarelli	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Pourquoi refusez-vous de reporter la date limite de d�p�t d'une demande de r�vision de l'�valuation d'une r�sidence fix�e au 1er mai 2020?
Mme Anne Bessin	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Lorsqu'on conteste l'�valuation de notre propri�t�, il s'ensuit la visite d'un expert de la Ville pour justifier, ou non, la diminution demand�e au vu de l'�tat r�el de la propri�t�. Je l'ai d�j� fait et la diminution accord�e avait �t� substantielle parce que la valeur estim�e ne correspondait en rien � la valeur r�elle si nous voulions vendre la propri�t� ! Dans la situation pr�sente, les experts ne se d�placeraient pas chez nous ! C'est pourquoi nous demandons le report � la date o� les visites redeviendraient possibles. Merci d'agir avec diligence !

  l'expiration du d lai imparti pour la p riode de questions des citoyennes et des citoyens par le *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil* (06-051), la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions du public close   19 h 35. Elle remercie les six personnes s'identifiant comme femmes, les huit personnes s'identifiant comme hommes et la personne s'identifiant comme autre, qui ont soumis leurs questions par  crit   l'avance pour faire  tat de leurs dol ances aux membres du conseil.

  19 h 36, la pr sidente du conseil c de respectivement la parole aux conseill res Effie Giannou,  milie Thuillier et Mary Deros pour une d claration sur la Journ e de comm moration du g nocide arm nien.

La conseill re Giannou nous rappelle les faits marquants de ce g nocide et souligne le courage de cette communaut  et sa forte contribution   notre soci t .

La conseill re Thuillier prend   son tour la parole et souligne que nous comm morons le 105^e anniversaire de cette trag die et rappelle l'importance du devoir de m moire. Elle invite la population   lire le livre de Mme Rima Elkouri   ce sujet. Mme Thuillier exprime  galement toute la force et la vitalit  de cette communaut    Montr al.

Pour terminer, la conseill re Deros rappelle des pans marquants de son histoire personnelle et des cons quences pour tous ceux qui ont  t  touch s, de pr s ou de loin par des g nocides ailleurs dans le monde. Elle souhaite que la soci t  en g n ral s'ouvre toujours davantage aux diff rentes communaut s culturelles qui habitent notre plan te.

La pr sidente du conseil remercie les conseill res pour leurs interventions.

  19 h 44, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l' tude des articles 20.16   20.20.

CM20 0399

Accorder un contrat à Accessoires Outillage limitée (pour le lot 1) pour la location de six balais de rue compacts de type aspirateur, d'une capacité nominale minimale de 6,5 verges cubes, sans opérateur, avec entretien, pour une période de huit mois, sans options de renouvellement - Dépense totale de 575 271,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17915 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de six balais de rue compacts de type aspirateur, d'une capacité nominale minimale de 6,5 verges cubes, sans opérateur, avec entretien, pour une période de huit mois, pour une somme maximale de 546 628,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17915;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 588,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1208528003

CM20 0400

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre avec les firmes WSP, Stantec Experts-Conseils, CIMA+ S.E.N.C, et SNC-Lavalin, pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des ponts et ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 8 206 453,44 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 19-17880 (7 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 48 mois avec une possibilité de prolongement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17880;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
WSP	CONTRAT # 1	2 561 678,93 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS	CONTRAT # 2	2 234 412,65 \$
CIMA+ S.E.N.C	CONTRAT # 3	1 824 653,25 \$
SNC-LAVALIN	CONTRAT # 4	1 585 708,61 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197000001

CM20 0401

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 13 784 093,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458016 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 245 084,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458016;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 224 508,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 314 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207231009

CM20 0402

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458013 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 052 030,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458013 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 203,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 74 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207231013

CM20 0403

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à PBSC Solutions Urbaines inc. pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années - Dépense totale de 17 421 244,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17994 (1 seul soum., conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire PBSC Solutions Urbaines inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 421 244,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-17994;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 19 h 54, la présidente, Mme Cathy Wong, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1204368002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 et 20.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0404

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 901 214,87 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10339 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 539,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10339;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 053,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 621,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208023001

CM20 0405

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, pour une période de six mois, sans option de prolongation - Dépense totale de 1 610 869,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18098 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2020 par sa résolution CE20 0560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Environnement Routier NRJ inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables de l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 610 869,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18098;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1206717001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 20 h 08, Mme Cathy Wong, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

CM20 0406

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de marquage, de signalisation et d'aménagements évolutifs, dans le boulevard Gouin entre l'avenue Ozias-Leduc et la 87^e Avenue afin de réaménager la piste cyclable et un sentier piéton, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de marquage, de signalisation et d'aménagements évolutifs, dans le boulevard Gouin entre l'avenue Ozias-Leduc et la 87^e Avenue afin de réaménager la piste cyclable et un sentier piéton, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1201097001

CM20 0407

Accepter deux offres de service de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception et la réalisation des travaux, dans l'avenue Cedar, la rue Saint-Mathieu et le boulevard de Maisonneuve et dans la rue Wellington, entre les rues King et Soeurs-Grises, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0537;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter deux offres de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge le financement, la conception et la réalisation des travaux : dans l'avenue Cedar, la rue Saint-Mathieu et le boulevard de Maisonneuve; et dans la rue Wellington entre les rues King et Soeurs-Grises, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1201097002

CM20 0408

Reporter les budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2019 - volet conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'adopter un budget supplémentaire de 303 712 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2019, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe;
- 2 - de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1205929001

CM20 0409

Autoriser, conformément à l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'Académie Centennial à réaliser des travaux et actes visant à modifier l'ouverture d'une fenêtre murée située sur l'élévation ouest du bâtiment et à modifier une fenêtre de sous-sol située à l'arrière du bâtiment, à l'emplacement de l'aile ouest du Grand Séminaire de Montréal constitué du lot 6 295 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

ATTENDU les articles 64 et 179.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

ATTENDU l'article 1.1 du Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077);

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'Académie Centennial à réaliser des travaux et actes visant à modifier l'ouverture d'une fenêtre murée située sur l'élévation ouest du bâtiment et à modifier une fenêtre de sous-sol située à l'arrière du bâtiment, à l'emplacement de l'aile ouest du Grand Séminaire de Montréal identifié comme le lot 6 295 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (numéro de référence SATSA de la demande : 20195455);

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

- 1- La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 6 295 149 du cadastre du Québec sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan cadastral » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le site patrimonial du domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice, classé en vertu de la LPC.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

- 2- Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

L'Académie Centennial
2075, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B9

à réaliser les actes ou travaux suivants :

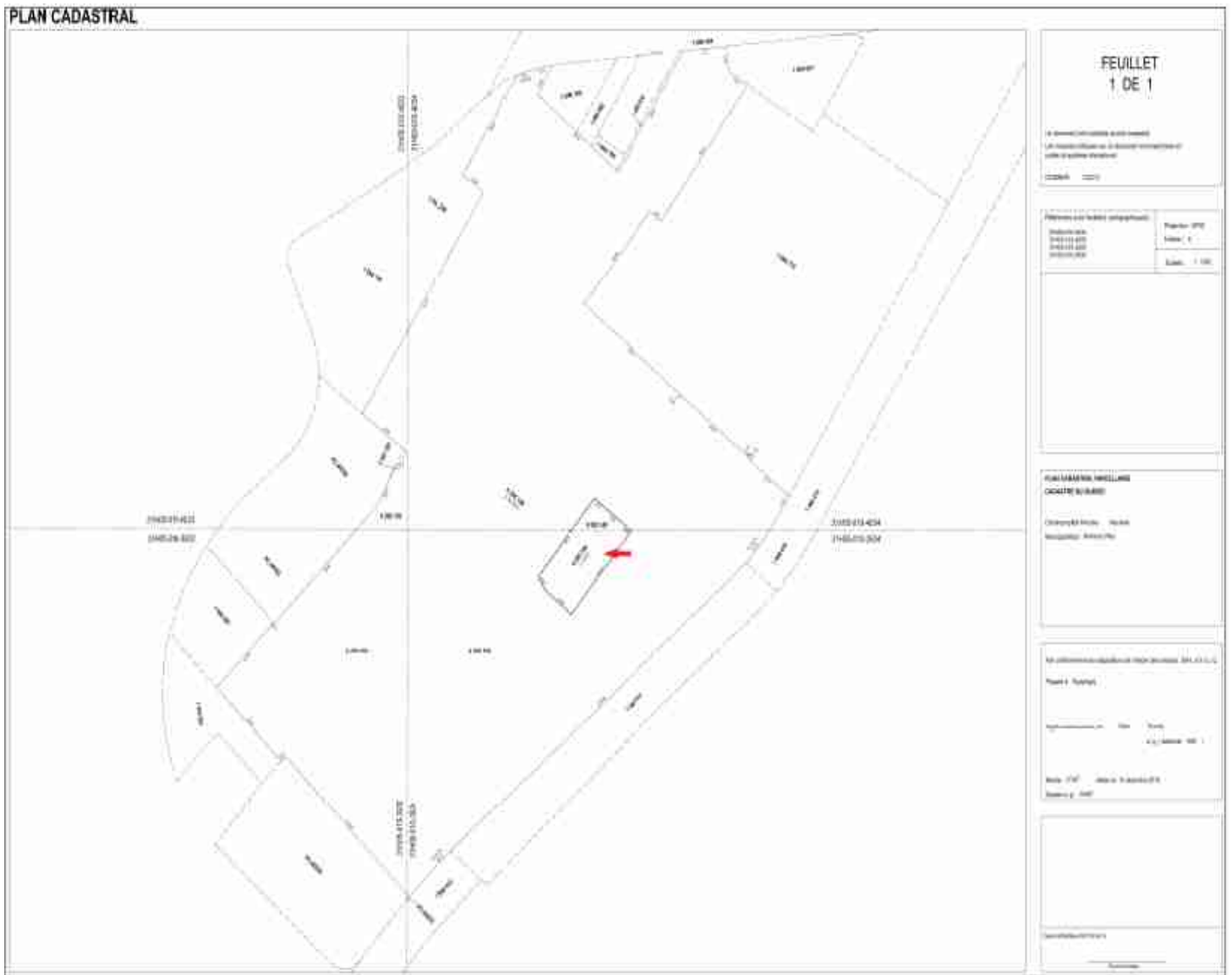
- modifier l'ouverture d'une fenêtre murée située sur l'élévation ouest du bâtiment. L'ouverture sera agrandie afin de permettre l'installation d'une porte qui permettra l'accès au futur hall d'entrée;
- modifier une fenêtre de sous-sol afin de permettre l'installation d'une gaine métallique, à l'arrière de l'aile ouest, découlant de l'installation d'un équipement mécanique.

Le tout conformément aux plans de l'annexe B intitulée « Plans SK-17, SK-18-1 et SK-18-2 » préparés par Zinno Zappitelli, architectes, datés du 19 mars 2020.

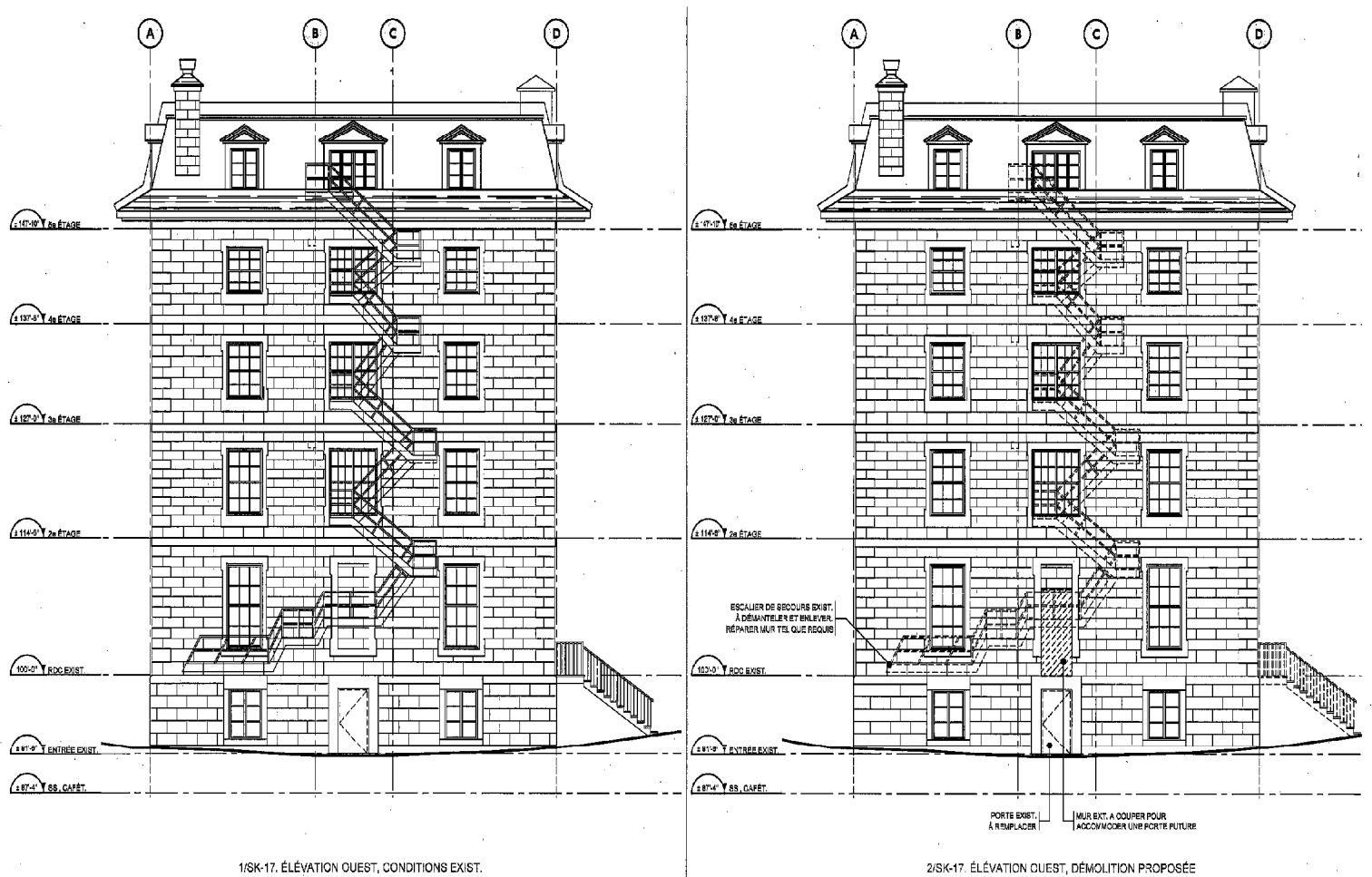
- 3- Tous autres travaux non autorisés par la présente résolution doivent faire l'objet d'une autorisation distincte de l'instance appropriée.

Adopté à l'unanimité.

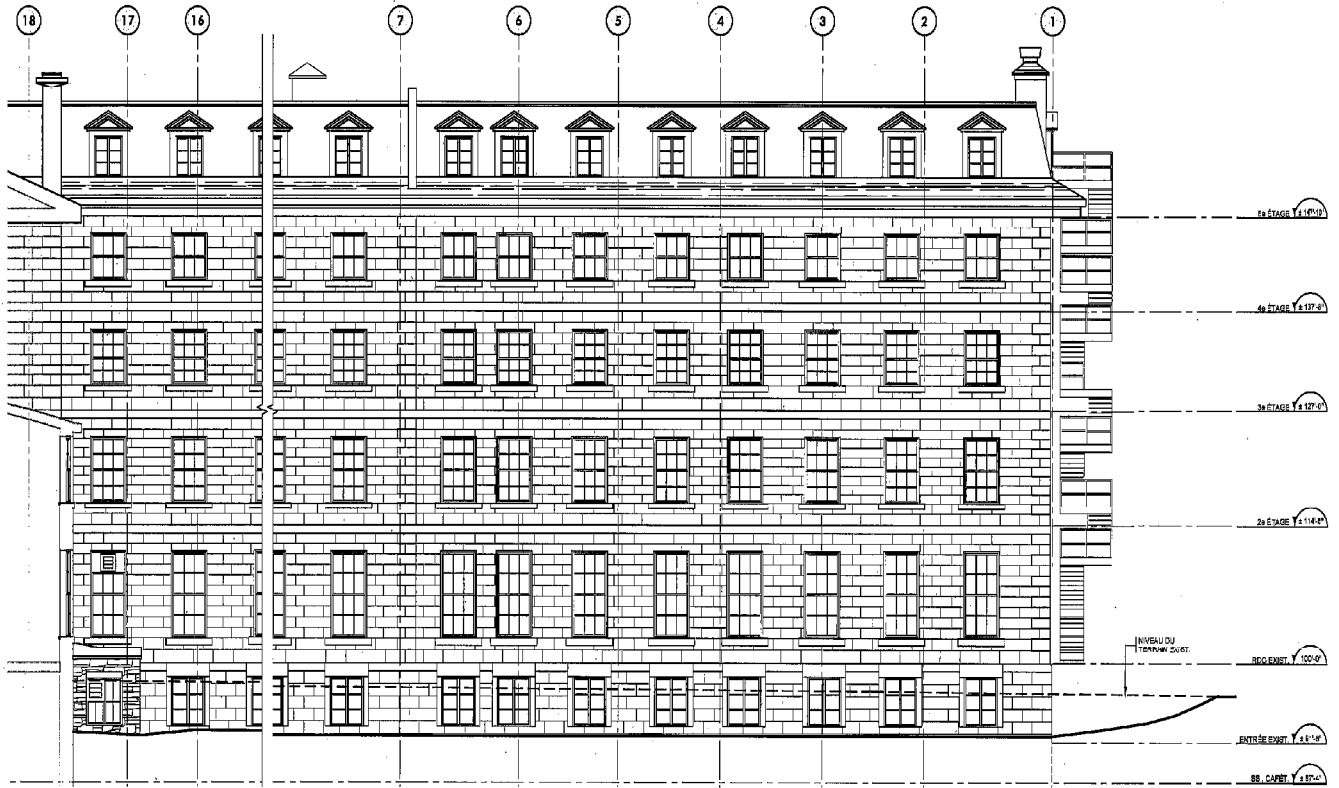
ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « PLAN CADASTRAL »



ANNEXE B
PLANS INTITULÉS « PLANS SK-17, SK-18-1 ET SK-18-2 »



ÉLEVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"



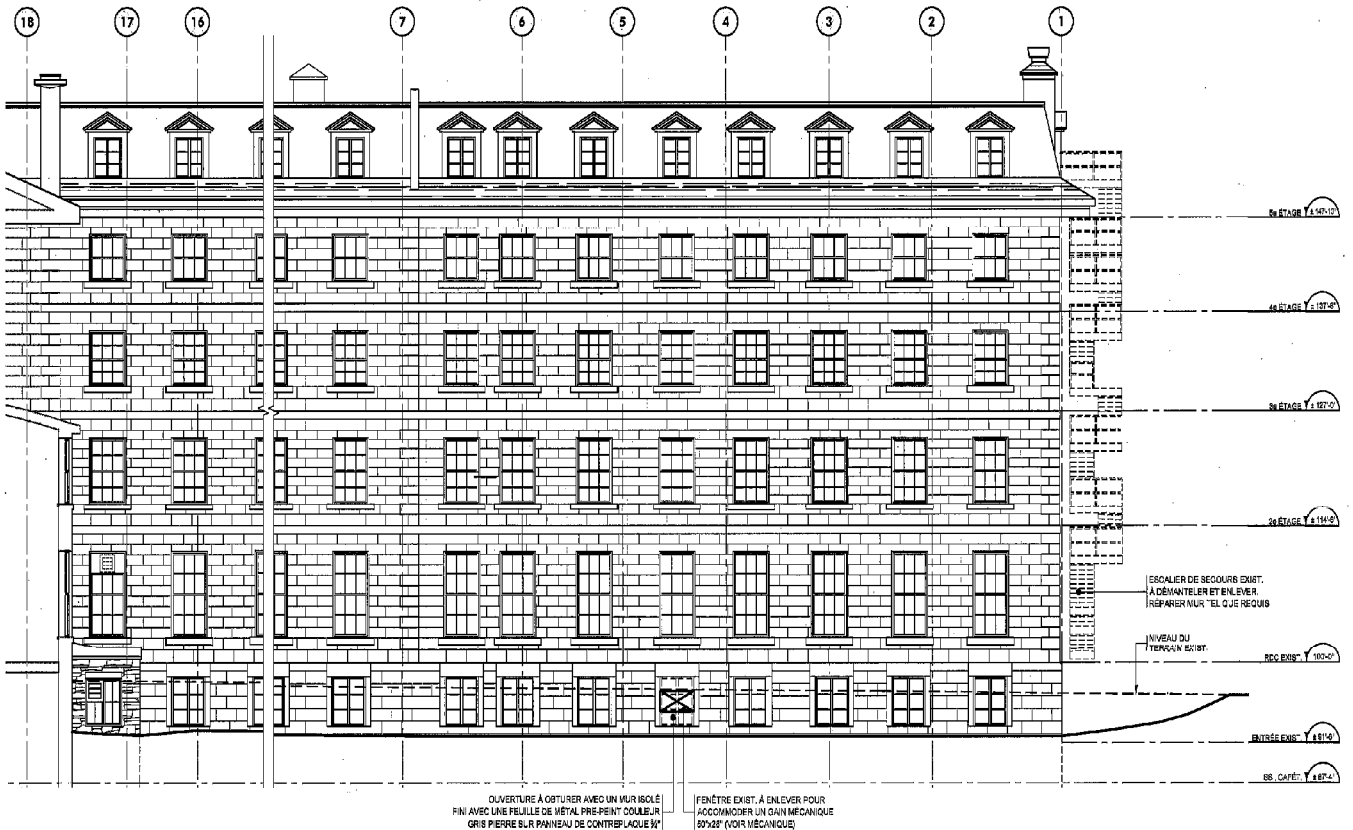
1/SK-18-1. ÉLÉVATION ARRIÈRE PARTIEL, CONDITIONS EXIST.

ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"

ZINNO ZAPPITELLI
 4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.785.5661 F. 514.785.4242 E. info@zazarch.com

CENTENNIAL ACADEMY
 2065 Sherbrooke Ouest, Montréal, Qc.

2020-03-19
SK-18-1



1/SK-18-2. ÉLÉVATION ARRIÈRE PARTIEL DÉMOLITION PROPOSÉE

ÉLÉVATIONS - ÉCHELLE: 3/32" = 1'-0"

ZINNO ZAPPITELLI
 4480 Côte De Liesse, Suite 305, TMR, Qc, H4N 2R1 T. 514.785.5661 F. 514.785.4242 E. info@zazarch.com

CENTENNIAL ACADEMY
 2065 Sherbrooke Ouest, Montréal, Qc.

2020-03-19
SK-18-2

CM20 0410

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2019 à des dossiers spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, dégagés de l'exercice financier de 2019 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2019 des arrondissements, dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 72 945,1 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- de récupérer le déficit de 2019 des arrondissements, pour un montant de 330 \$ (en milliers de dollars) et de réserver du surplus libre du conseil municipal, le même montant pour couvrir la récupération future du déficit des arrondissements;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 2 757 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 4 000 \$ (en milliers de dollars) pour couvrir les coûts des prochaines élections municipales;
- 7- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 \$ (en milliers de dollars) afin d'assurer une gestion responsable de l'endettement;
- 8- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 17 526,6 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour financer la portion locale du déficit cumulé de l'agglomération;
- 9- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 19 067,4 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'activité de déneigement et d'autoriser le virement au Service des finances;
- 10- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 12 740 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour l'équilibre budgétaire 2020;
- 11- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 40 000 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal, pour pallier le ralentissement économique;
- 12- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectations, pour un montant total de 26 152,4 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1205205001

À 20 h 16, le leader de la majorité, M. François Limoges, avec le consentement des membres du conseil, rappelle les articles 80.01 (30.06) et 30.06 afin d'en faire l'étude au même moment.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.06) et 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0411

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 / Ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2020 par sa résolution CE20 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre acte du dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;
- 2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et le conseiller Alan DeSousa, déposent une lettre adressée au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, ayant pour objet « Mise à jour des prévisions budgétaires de la Ville de Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

Adopté à l'unanimité.

30.06 1200029001

CM20 0412

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 / Ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du rapport Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019;
- 2 - de ratifier l'affectation au montant de 7 313 000 \$, comptabilisée dans les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et le conseiller Alan DeSousa, déposent une lettre adressée au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, ayant pour objet « Mise à jour des prévisions budgétaires de la Ville de Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

Adopté à l'unanimité.

1200029002
80.01 (30.06)

CM20 0413

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202968005

CM20 0414

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998, du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190603018

CM20 0415

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrain ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1200649001

CM20 0416

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier 2020) (19-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les taxes (exercice financier de 2020) (19-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1203843002

CM20 0417

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant divers règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant divers Règlements portant sur l'approbation de budgets de fonctionnement de sociétés de développement commercial pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et imposant des cotisations pour cette période », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1207796006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0418

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0290;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0290;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0358;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1192621002

Règlement 20-011

CM20 0419

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0291;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0291;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 5 369 162 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1194039016

Règlement 20-012

CM20 0420

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0292;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0292;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 670 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public, dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1201009002

Règlement 20-013

CM20 0421**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64^e Avenue, entre la 2^e Rue et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64^e Avenue, entre la 2^e Rue et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0293;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64^e Avenue, entre la 2^e Rue et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0293;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 64^e Avenue, entre la 2^e Rue et la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 331 078 et 6 331 079 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette est délimitée par les lettres KDEJK sur le plan S-163 Rivière-des-Prairies.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1194386005

Règlement 20-014

CM20 0422**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0294;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0294;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0349;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 200 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1201081001

Règlement 20-015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0423

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0295;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0295;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1196707002

Règlement 20-016

CM20 0424

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0296;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0296;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 98 200 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1206707002

Règlement 20-017

CM20 0425

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0297;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0297;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2020, par sa résolution CE20 0353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1208244002

Règlement 20-018

CM20 0426

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0298;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0298;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020, par sa résolution CE20 0415;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1200867001

Règlement 20-019

CM20 0427

Adoption - Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques

Vu l'avis de motion donné du Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0299;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2020 par sa résolution CM20 0299;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2020, par sa résolution CE20 0417;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement régissant les heures et les jours d'admission dans certains établissements commerciaux montréalais et dans les zones touristiques ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1207796002

Règlement 20-020

CM20 0428

Nomination de la présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 avril 2020 par sa résolution CE20 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de madame Isabelle Chabot à titre de présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal dans la fourchette salariale FM09 (minimum : 108 185 \$, maximum normal : 135 232 \$, maximum mérite : 162 280 \$), à compter du 20 avril 2020 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour un mandat d'une durée de quatre ans, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1207520001

Article 65.01**Motion de l'opposition officielle visant la mise sur pied d'un Plan d'aide économique commerciale en temps de crise du COVID-19**

Le conseiller Aref Salem retire l'article 65.01 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

CM20 0429**Motion imposant un moratoire contre la fusion des postes de police 9 et 11**

Attendu que les Montréalais ont été bien servis par le modèle novateur de police communautaire mis en place dans les années 1990 par le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal à la suite d'importantes consultations publiques;

Attendu que ce modèle, qui met l'accent sur la prévention du crime plutôt que sur la répression, ouvre le dialogue avec les organismes communautaires, encourage la mise sur pied de comités consultatifs locaux et donne aux citoyens un accès plus facile aux postes de police locaux, connaît un grand succès auprès de la population;

Attendu qu'au cours des dernières années, le Service de police de la Ville de Montréal a, sans tenir de véritable débat public, commencé, tout en conservant certaines caractéristiques de la police communautaire, à retourner à son ancien modèle organisationnel comportant des postes de police plus importants et moins accessibles;

Attendu qu'en 2014, les efforts du SPVM pour fermer le poste 45 de Rivière-des-Prairies ont entraîné une importante mobilisation de la population qui s'est opposée à cette proposition, forçant ainsi le SPVM à abandonner son projet de fermeture;

Attendu que, comme dans le cas de Rivière-des-Prairies, le Service de police de la Ville de Montréal a unilatéralement décidé, sans consulter les résidents de Notre-Dame-de-Grâce ni ceux des municipalités de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, de fusionner les postes de police 9 et 11 qui fournissent des services de sécurité publique à ces communautés et annoncé que cette fusion aurait lieu à l'automne 2020;

Attendu que le quartier de Notre-Dame-de-Grâce comporte une population de 65 000 personnes et que des dizaines de milliers d'autres personnes accèdent quotidiennement à ses institutions publiques, dont une université et plusieurs centres de soins de santé, et qu'avec le changement proposé, Notre-Dame-de-Grâce deviendrait le plus important quartier de toute l'île de Montréal à ne pas comporter de poste de police local;

Attendu que le SPVM s'est contenté d'informer les maires des localités concernées de sa décision de fusionner les postes 9 et 11, alors que les conseillers municipaux de ces collectivités n'ont reçu aucun avis formel à l'avance;

Attendu que; alors que se répand la nouvelle de cette fusion, l'indignation de la population ne fait qu'augmenter que les maires de Côte-Saint-Luc et de Hampstead se sont opposés publiquement à ce plan de fusion et que, parallèlement, un important mouvement communautaire a pris naissance à Notre-Dame-de-Grâce et lancé une pétition qu'il fait circuler dans la collectivité pour s'opposer à la fusion et qu'au moment du dépôt de cette motion, cette pétition a déjà recueilli près de 2 500 signatures;

Attendu que le commentaire du membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique, qui a déclaré que le poste 11 ne peut rester ouvert parce que le SPVM n'a pas renouvelé le bail du poste de police de l'avenue Somerled, donne une impression de mauvaise volonté et de manque de considération envers l'opinion des citoyens et des élus locaux;

Attendu que la Commission de la sécurité publique n'a pas organisé de séance sur la fermeture du poste 11 et sa fusion avec le poste 9 ni sur la question plus large qui concerne l'avenir de la police communautaire à Montréal;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault

- 1- qu'un moratoire d'un an commençant à la date d'adoption de cette motion soit décrété en ce qui concerne la fermeture du poste 11;
- 2- que la Commission de la sécurité publique soit mandatée pour tenir des séances de consultation publique sur l'avenir de la police communautaire à Montréal et sur la fusion des postes 9 et 11;

- 3- que, dans le cadre de ses travaux, la Commission de la sécurité publique organise au moins une séance publique dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce et une autre dans le Ville de Côte-Saint-Luc.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Marvin Rotrand fait une brève présentation de la motion. Il poursuit son intervention en procédant à un historique de la situation. Pour terminer, le conseiller Rotrand indique qu'il a reçu l'assurance qu'une séance d'information pour les citoyens de Notre-Dame-de-Grâce aura lieu lorsque les autorités de la santé publique en donneront l'autorisation. Il remercie les élus de concerter leurs efforts à ce sujet.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention et cède la parole au conseiller Christian Arsenault.

Le conseiller Arsenault remercie le conseiller Rotrand d'avoir soumis cette proposition. Le conseiller Arsenault informe le conseil qu'à la suite de discussions avec la conseillère Rosannie Filato, et avec sa collaboration, l'Administration étudiera la faisabilité de cette proposition au cours des prochains mois.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui exerce son droit de réplique et demande, avec le consentement unanime des membres du conseil, de retirer la motion conformément à l'article 88, du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM20 0430

Motion visant à élargir le mandat donné à la Commission sur les transports et les travaux publics dans le cadre de la motion CM20 0317 afin d'y inclure l'étude de la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la STM qui utilisent des voies réservées

Attendu que l'utilisation de caméras placées à l'extérieur des autobus scolaires et des autobus utilisés pour les transports en commun peut permettre d'améliorer la sécurité et de réduire la durée des trajets;

Attendu que, lors de la séance du 23 mars, le Conseil municipal a adopté la motion CM 20 0317 qui donne à la Commission sur le transport et les travaux publics le mandat d'étudier les trois propositions suivantes :

1. que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Québec adopte un cadre législatif permettant l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires;

2. que, conformément au consensus voulant que le fait de dépasser un autobus scolaire dont le signal d'arrêt est déployé et les clignotants allumés constitue une infraction sérieuse au code de la sécurité routière, le conseil municipal réclame l'adoption de mesures législatives pour permettre l'installation de caméras sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires et faire en sorte que les vidéos enregistrées par ces caméras soient considérées comme des preuves admissibles, afin que la présence en cour d'un témoin comme le chauffeur de l'autobus scolaire ne soit plus nécessaire;

3. que, pour tenir compte de la capacité des caméras à recueillir de grandes quantités de renseignements, le conseil municipal invite le gouvernement du Québec à restreindre la portée d'éventuelles mesures législatives relatives aux caméras installées sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires afin d'assurer le respect du droit à la protection des renseignements personnels des personnes qui figurent sur les enregistrements vidéo, mais ne sont pas reconnues coupables d'infraction.

Attendu que la Metropolitan Transportation Authority (MTA) de la Ville de New York a récemment équipé de caméras les autobus de plusieurs lignes de cette ville dans le cadre d'un projet visant à utiliser cette technologie pour donner des contraventions aux conducteurs de véhicules qui obstruent les voies réservées aux autobus en s'y stationnant ou en les empruntant illégalement;

Attendu qu'il existe une corrélation manifeste entre la vitesse à laquelle circulent les autobus et leur achalandage, car, lorsque les citoyens constatent que les autobus sont plus rapides et plus ponctuels, ils les utilisent davantage;

Attendu que les voies réservées constituent un moyen rapide et abordable d'accélérer la circulation des autobus, ainsi qu'un élément essentiel de la stratégie des organismes de gestion du transport en commun de notre communauté métropolitaine pour attirer de nouveaux passagers.

Attendu que lorsque des véhicules se stationnent dans des voies réservées aux autobus ou les empruntent illégalement, cela réduit l'efficacité de ces voies réservées, ralentit la circulation et rend donc les transports en commun moins attrayants pour de nouveaux passagers;

Attendu que l'installation de caméras sur les autobus utilisés pour le transport en commun constitue une solution aussi efficace qu'abordable et que, dans un communiqué qu'elle a récemment publié, la MTA a écrit que, sur les lignes dont les autobus ont été équipés de caméras extérieures, la durée des voyages a diminué de 36 %, alors que l'achalandage a fait un bond impressionnant de 25 %;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

que le mandat donné à la commission sur le transport et les travaux publics dans le cadre de la résolution CM20 0317 soit élargi pour y inclure une étude des avantages potentiels d'équiper de caméras extérieures les autobus de la Société de transport de Montréal qui utilisent des voies réservées sur le plan de la promotion de l'utilisation des transports en commun.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

M. Rotrand remercie l'Administration d'avoir adopté la motion qu'il a présentée au dernier conseil, à savoir de donner un mandat à la Commission sur le transport et les travaux publics d'étudier la possibilité d'installer des caméras sur les signaux d'arrêt escamotables des autobus scolaires. M. Rotrand demande aujourd'hui d'élargir le mandat de cette Commission afin d'ajouter la possibilité d'équiper de caméras les autobus de la Société de transport de Montréal (STM) qui circulent sur des voies réservées.

Le conseiller Rotrand dépose à ce sujet un communiqué de presse du Metropolitan Transportation Authority (MTA) de New-York.

Le débat se poursuit.

La présidente déclare l'article 65.03 adopté à l'unanimité et,

il est

RÉSOLU

en conséquence

65.03

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole pour souligner le travail remarquable de l'ensemble du personnel ayant œuvré sur le projet de transition numérique du conseil municipal dans un contexte difficile pour toutes et tous. Elle tient à remercier personnellement les équipes impliquées, à savoir :

Le Service des technologies de l'information :

- Antoine Fugulin-Bouchard
- Elliott Talec
- Luc Martineau
- Patrick Boucher
- Claude Vézina
- Patrick Dulong Boubreau

Le Service du greffe :

- Yves Saindon, greffier de la Ville
- Emmanuel Tani-Moore
- Marie-Ève Bonneau
- Marc Lebel
- Lysanne Brizard
- Stéphanie Espach

Le Service du matériel roulant et atelier :

- Maxime Painchaud
- Martial Lamothe
- Serge Boissé

Le Service des ressources humaines

- Alexandre Pelletier
- Sophie Lucchese

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande de prendre la parole. Il souligne l'anniversaire de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, à la fin du mois d'avril, et lui transmet ses meilleurs vœux au nom de tous les membres du conseil.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et donne rendez-vous à toutes et tous pour l'assemblée de mois de mai.

À 21 h 22, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE